

## L'alpage de Praz-Rodet

L'histoire de cet alpage est directement liée à celle générale de la Vallée de Joux. En effet ce qui se passa en Praz-Rodet au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, aura des conséquences énormes sur la formation future de la commune du Chenit.

La région de Praz-Rodet<sup>1</sup> avait été partagée en 1543 entre les communes du Lieu, de Bursins et de Burtigny. Et cela suite à la réclamation de la première qui s'était vue mise de côté par un abergement consenti par l'abbé de l'abbaye du Lac de Joux en 1527 au profit seul des deux secondes.

L'acte de 1543 allait tout remettre à plat et doter chacune de ces trois communes d'un vaste territoire.

Le Lieu vendit l'essentiel de sa part à des gentilshommes français en 1557. Ceux-ci, au mépris de l'acte d'abergement qui spécifiait qu'ils ne devaient revendre ces terrains à aucune communauté ni ville, cédèrent ce territoire à celle de Morges en 1563.

C'est de cette manière que la commune du Lieu, dont la désapprobation n'apparaît pourtant sur aucun document, fut en quelque sorte roulée dans la farine, surtout gravement lésée quant à ses possibilités de colonisation futures. Les gentilshommes et la Ville de Morges, se seraient entendus pour jouer un bon coup à cette brave communauté du Lieu, un peu trop éloignée peut-être pour prendre cela au tragique, qu'elles n'auraient pas mieux réussi.

C'est ainsi que Morges devint propriétaire à la Vallée d'une grande surface d'alpage qu'elle agrandira encore par la suite. Assez rapidement par le rachat de la part de la commune de Burtigny, et au XX<sup>e</sup> siècle, par l'acquisition des deux alpages de la Grande Roche et de la Moësettaz, au vallon supérieur.

450 ans dans deux ans que Morges sera installée sur ces lieux, cela fait tout de même un bail.

Elle construisit un ou plusieurs chalets. Ce vaste territoire, lointain et d'un rapport modéré, fut longtemps autant une source de soucis divers que de pures satisfactions. Les textes mis en annexe le prouveront.

Le chalet de base de Praz-Rodet, installé dès cette époque, fut probablement reconstruit plusieurs fois, suite à des incendies ou des agrandissements divers.

Une convention du 28 octobre 1652<sup>2</sup> a trait à la construction d'une nouvelle bâtisse. Par elle on découvre de manière relativement précise la manière dont on peu construire les chalets à l'époque.

Or la pierre de réemploi que l'on découvre à gauche de la porte d'entrée de la cuisine du chalet actuel, apparemment entièrement refait en 1892, date mise sur le linteau de la même porte aux côtés des armoiries de la Ville, et tout cela coulé dans un malheureux béton alors qu'une belle pierre de taille tout de même eut

---

<sup>1</sup> Praz Rodet, dit aussi Pré Rodet, avec ou sans trait d'union.

<sup>2</sup> Daniel Glauser, Les maisons rurales du canton de Vaud, tome I, le Jura et ses contreforts, 1989, pp. 217 et suivantes.

été plus seyante. Un petit mystère ce cache donc sous ces deux dates de 1652 et de 1683 que nous ne pouvons pas éclaircir ici, ni jamais peut-être !

La construction actuelle, donc en principe de 1892, a plus de rapport avec une maison-ferme qu'avec un chalet traditionnel de la région. Il ne retiendra en conséquence que modérément notre attention.



Le chalet, de beaucoup plus confortable que ceux restés traditionnels, permet aisément d'accueillir l'une ou l'autre famille des employés, ainsi qu'on peut le découvrir sur la photo ci-dessous, avec femme et enfant sur le pas de porte.





La région de Praz Rodet, rive gauche et rive droite de l'Orbe, possède aussi des surfaces considérables de pâturages. Ceux-ci sont d'une qualité très moyenne dans les environs de l'Orbe, où le sol reste mouillant et relativement peu productif. Mais néanmoins cette immense surface permet de monter un troupeau important.

## Une promenade à Praz-Rodet au printemps 2011



Le chalet est au-delà des « chevelus »





Des dates qui interrogent...



80 Pré Rodet

Propriétaire	: Commune de Morges
Exploitant	: Dénéreaz Frères, Ballens
Altitude	: 1035 - 1070 m (bâtiment: 1041 m)
Surface pâturable épurée	: 34 ha
Charge en 1972	: 1 taureau 50 vaches 5 grandes génisses de 2 à 3 ans 11 veaux 75 porcs 14 grandes génisses et 22 génisses moyennes viennent pâturer un mois l'automne
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété des exploitants sauf 5 vaches
Durée moyenne du pacage	: 120 jours pour les vaches 150 jours pour les génisses et les veaux

Mise en valeur du lait : fabrication de fromage de gruyère et de beurre.  
Les résidus servent à l'alimentation des porcs

Personnel : L'un des exploitants aidé de 2 vachers

#### Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage s'étire sur la rive gauche de l'Orbe en une bande longue de 2,5 km. Partant de la forêt qui fait limite dans le haut, le terrain descend vers le sud-est, d'abord en pente assez forte, puis la déclivité s'atténue rapidement pour céder la place à un plateau plus ou moins large. Sur la pente, le sol est de profondeur moyenne et de bonne perméabilité en général. C'est là que le bétail trouve le meilleur fourrage. Quelques chardons, orties et vérâtres poussent par places. Le plateau longeant la rivière possède un sol profond, mais il accuse une humidité excessive et l'on y rencontre plusieurs marais et tourbières, dont l'une est déclarée réserve naturelle. La végétation comprend une grande proportion de laiches et joncs et le bétail n'y broute pas volontiers. Sur l'extrémité nord-est de la propriété, on extrait actuellement du gravier. Sitôt l'exploitation terminée, cette surface devra être à nouveau recouverte de terre et destinée au pâturage. Le bétail estivant sur ce pâturage ne court pas de danger particulier. Le bois de feu est fourni par la commune de Morges.

Un chemin asphalté relie l'exploitation à la route. Cette voie munie de passages canadiens se poursuit en direction du Risoux. Depuis le chalet, des chemins herbeux donnent accès sur les parties sud-ouest et nord-est. On estive les vaches pour une durée de 4 mois. Toute la traite s'effectue à la main. Le jeune bétail pâture environ 5 mois. A fin septembre, un troupeau de 36 génisses vient remplacer les vaches. Lorsque la période de pâturage se termine, ce bétail est rentré au chalet où on le nourrit avec le fourrage sec récolté sur une parcelle de 8 ha environ située entre le bâtiment et l'Orbe. L'aire de parcours se divise en deux parcs. Les animaux peuvent boire à 4 abreuvoirs alimentés par des sources, ainsi qu'à l'Orbe. On amène la paille nécessaire pour la litière. Les déjections liquides s'écoulent dans une fosse de 60 m<sup>3</sup> de capacité qu'on vidange avec une bossette à pression. Le fumier s'entasse sur la fosse. Il est réparti sur la prairie au moyen d'un épandeur. La fumure chimique comprend 4000 kg de scories et sel de potasse semés l'automne et un engrais complet qu'on répand au printemps.

#### Bâtiment

Il s'agit d'un grand chalet en dur datant de 1683 qui a subi différentes restaurations et transformations. 5 chambres à coucher et une grange à foin occupent l'étage. Le local de fabrication dont le sol est revêtu de carrelage sert en même temps de cuisine. On dispose de l'eau courante provenant d'une source. L'électricité 380 V est installée. La fabrication du fromage, qui a lieu matin et soir au cours des 2 premiers mois d'estivage, se pratique dans une chaudière disposée directement sur le feu. Un moteur électrique actionne le brasseur, la centrifuge et la baratte. Tout ce matériel appartient aux exploitants. On entrepose le fromage dans une cave au sol de terre qu'on a muni de trottoirs en maçonnerie au printemps 1972. Il existe aussi une chambre à lait. 3 écuries à double rangée de couches en bois avec crèches permettent de loger 90 vaches. La porcherie se trouve à la suite des étables au sud-ouest.

#### Améliorations à effectuer :

- installer une plus grande chaudière permettant la fabrication une seule fois par jour
- tenter d'assainir certaines surfaces par la creuse de canaux à ciel ouvert.

## PRAZ-RODET

La Revue. - LVI<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 226 (dimanche 17 août 1924)

**S**ous ce nom, on entend une montagne, un alpage si vous préférez. situé à l'extrémité sud-ouest de La Vallée sur la rive gauche de l'Orbe et qui appartient depuis longtemps, comme nous allons le voir, à la commune de Morges.

Si l'on consulte J.-D. Nicole, l'historien de la vallée de Joux, on se convainc qu'au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, cette région de Praz-Rodet a occupé les seigneurs qui prétendaient à la possession de la vallée de Joux. En effet, en 1494, Jean, comte de Gruyère, baron d'Aubonne, eut une difficulté avec Claude d'Estavayer, abbé du Lac de Joux, au sujet d'un certain «*mas de prés, buissons et forêts, situés dans les joux noires, au lieu dit Pra-Rodet, tant en deçà qu'au delà de l'eau appelée Orbe, comme les eaux coulent et courent par les deux pentes...*» Pour résoudre le conflit, ces deux seigneurs convinrent «*d'abarger*» le terrain contesté aux communes de Bursins et de Burtigny. Cela se passait en 1527. Le territoire concédé sous le nom de Praz-Rodet comprenait toute la zone courant de l'Orbe au Risoud d'une part et aux Amburnex d'autre part ; puis, dans le sens longitudinal, entre la frontière française et le «*Beysioux*» (Biblanc). Les abergataires précités y établirent une «*vacherie*». Mais la commune du Lieu fit opposition en déclarant que ce mas étant situé dans la seigneurie des Clées et territoire du Lieu, l'abergement avait été fait au préjudice de ses droits.

Un procès s'en suivit. En 1541, il vint en appel devant la juridiction de LL.EE. de Berne, qui déclara l'abergement nul, «*comme ayant été fait par gens non ayant droit, puisque la haute seigneurie n'appartenait pas à eux, mais au prince à cause du Château des Clées...*». «*Les gens du Lieu furent aussi éconduits de leurs prétentions pour n'avoir pu produire d'abergement à eux fait par les seigneurs de Savoie...*». On peut croire que Berne dut procéder maintes fois de telle façon à l'égard de plaideurs adversaires.

En 1543, LL.EE. abergèrent le mas oriental de la zone litigieuse aux communes de Bursins et de Burtigny et la partie occidentale à celle du Lieu. En 1561, Bursins et Burtigny rompirent l'indivision. À Bursins échut la partie «*à bise*» qui après diverses amputations est devenue l'alpage bien connu de la Bursine. La commune de Mor-

ges acquit ensuite la part de Burtigny ; elle y établit deux montagnes : la Burtignière, demeurée sa propriété jusqu'à nos jours et Les Plats qui furent échangés à Monsieur d'Aubonne, contre trois quarts de pose de vigne et un char de vin, sur quoi la dite ville rendit soixante écus d'or.

Ensuite de l'abergement à elle fait du mas occidental de Praz-Rodet, la commune du Lieu se trouvait investie du droit de revendre et sous-aberger ses bois et pâquiers. En 1557, elle céda une partie de sa propriété à deux gentilshommes français qui défrichèrent le sol et y établirent une verrerie La tradition veut qu'ils bâtirent aussi une chapelle et plantèrent de la vigne. Leur entreprise ayant périclité ils quittèrent le pays en revendant leur propriété à la commune de Morges en 1563. Cette dernière y établit un alpage dont une partie subsiste aujourd'hui encore sous le nom de Praz-Rodet.

Toute cette affaire est bien compliquée, n'est-ce pas ? Elle n'est qu'un exemple des innombrables fluctuations que la propriété a subies dans les temps passés pour arriver à son état actuel.

D'après Nicole, ce nom de Praz-Rodet dériverait du latin «*pratum*», pré, et du verbe «*rodere*», «*qui signifie ronger, comme pour dire : un pré où il y a quelque chose à ronger ou à manger par le bétail, ou duquel il faut ronger ou rogner les bois, pour en profiter*». La seconde explication paraît plus vraisemblable.

La verrerie a certainement existé, car dans un endroit déterminé, aujourd'hui encore, on découvre des débris de verre dans la terre, qui avec le temps a tout recouvert. La matière première ? C'était sans doute un calcaire siliceux dont on retrouve des affleurements dans le voisinage. Quant à la plantation de la vigne, il est parfaitement admissible que l'essai en ait été tenté, puisque même de nos jours, il s'est trouvé des particuliers pour tomber dans la même folle illusion !

Ce Praz-Rodet, qu'est-ce au fond ? – Une bande de pâturage, longue, étroite, dominée par une côte très raide, boisée, embuissonnée, rocailleuse, rocheuse, semée de «*maléfices*». Comme dans bien d'autres alpages du pays, la végétation herbagère se présente sous des aspects fort différents : bonne ou mauvaise tout à tour. Par malheur, les mauvaises herbes dominent volontiers

et de maintes localités font une steppe frappé de stérilité. Le remède ? – Il consisterait en un emploi judicieux des engrais, combiné avec un fauchage des parcelles à améliorer. En tous cas, il y aurait lieu de tenter quelque chose.

On se souvient du cyclone du 19 août 1890, ce terrible ouragan qui renversa des centaines d'hectares de forêts sur le territoire de La Vallée, démolit des habitations et en éparpilla les débris, poutres et chevrons, lambris et ancêtres, pêle-mêle dans les prés voisins. À Praz-Rodet, tout parle encore de la catastrophe : le chalet reconstruit sur les ruines de l'ancien, la côte avec son boisement pitoyable et surtout, de l'autre côté de la rivière, le Bois-du-Carroz. C'était une forêt majestueuse, aux arbres centenaires, remplie d'ombre et de fraîcheur. En un instant, elle fut renversée par la tempête et ses robustes sapins couchés dans tous les sens, fracassés par une force titanesque. Pas un, pour ainsi dire, ne resta debout. Une nouvelle génération a surgi, faite d'individus haut dressés, formant d'impénétrables fourrés et que les neiges de l'hiver écoulé ont abîmés.

La Côte de Praz-Rodet jouit d'une exposition très favorable ; à l'issue de l'hiver, elle est parmi les premières à se parer des merveilles du renouveau et je vous assure qu'à ce moment, une promenade dans ce coin de pays est un plaisir pour les yeux, une vraie fête. Dans le bois fleurit en abondance la primevère acaule, la primevère des vergers, des talus de la plaine. Ses touffes innombrables constellent d'or clair le tapis des feuilles mortes et chacune d'elles ne se comporte-t-elle pas à l'exemple de ces individus tôt levés qui s'empressent de profiter des premières heures de la journée pour accomplir le gros de leur besogne ? En effet, à la montagne, notre primevère n'attend pas l'été pour paraître. Sitôt la neige disparue et le sol attiédi par le soleil, vite elle se hâte, épanouit ses grandes corolles, mûrit ses graines et bientôt tombe dans une mort apparente, ne laissant à l'extérieur que les feuilles nécessaires à la préparation de la génération suivante. Cependant, cette primevère reste frileuse et se hasarde rarement en-dehors du bois, dont l'abri lui est nécessaire à cette altitude.

Il est encore une autre plante, qui au premier printemps, confère à Praz-Rodet un attrait particulier. C'est la *perce-neige nivéole* (*Leucojum vernalis*). Elle croît dans une froide et marécageuse tourbière et l'on reste confondu devant la puissance d'adaptation de cette espèce, qui enfant des plantureux vergers de la plaine, consent à habiter un sol d'une ingratitude évidente.

Malgré les primevères et leur beauté, la côte de Praz-Rodet est un coin rude et sans aménité, où l'on ne s'engage pas pour son agrément. D'abord, la pente est partout d'une raideur extrême et les effets du cyclone y sont encore bien visibles sous la forme de souches renversées dressant vers le ciel des racines squelettiques. Que voit-on encore : des amas de débris achevant de pourrir ; des herbes folles envahissant les clairières ; des buissons touffus, tortus, écrasés, impossibles à traverser. Ajoutez à cela des rocs épars, des éboulis instables et toujours la raideur des pentes et vous aurez une idée de l'inhospitalité extrême des lieux.

Il est toutefois des gens qui ne dédaignent pas de circuler à travers des coins de ce genre. Pourquoi ? – Parce que sans cesse ils y voient la Nature à l'œuvre. Ici spécialement il leur est donné d'observer son lent travail de reconstruction. En peu d'instant, ses forces destructives ont renversé l'édifice forestier patiemment élevé par le temps. Sans se décourager elle a aussitôt mis ses énergies au service de la reconstruction. À chaque pas les effets en sont visibles. Ces dalles dénudées, lentement, la mousse en reprend possession ; dans ces crevasses, des herbes s'installent, créent de la terre, qui à son tour nourrira des espèces plus exigeantes ; et à l'abri des buissons, de petits sapins nombreux s'élancent hardiment vers le ciel ; ils sont la génération qui grandit et sera demain la maîtresse souveraine du lieu.

Et partout un œil attentif trouve de quoi satisfaire sa curiosité : une délicate orchidée sortie d'un coin moussu ; un chardon géant d'un magnifique style décoratif ; un églantier paré d'écarlate ; des bouquets d'épilobes roses. Pour peu que l'on pousse jusqu'aux escarpements verticaux qui ici et là dominent la côte, on observera maints pieds de cytise. Qui ne connaît les grappes d'or vif dont ils se revêtent à l'instant de la floraison et la splendeur qu'en acquiert le paysage ?

Praz-Rodet est limité au levant par la rivière. Que d'observations intéressantes à faire le long de son cours capricieux : herbes flottantes sans cesse entraînées, tordues, redressées par de minuscules rapides ; nappes de renoncules aquatiques, fleuries d'étoiles blanches, doucement caressées par le courant ; nénuphars aux larges feuilles rondes, aux fleurs d'un jaune brillant, étalées avec volupté à la surface de l'eau profonde ; champs de roseaux que le vent ondule à plaisir.

À Praz-Rodet, rien n'attire constamment le visiteur. Aucun tableau de grandiose et sauvage Nature ne s'y étale devant les yeux. Aucune forêt ténébreuse, aucune occasion pour le solitaire de

pénétrer dans de mystérieuses profondeurs et d'oublier le monde. Néanmoins les promeneurs y vont nombreux, particulièrement à la saison où le renouveau manifeste ses premières ardeurs. Mais c'est un endroit historique, si l'on peut dire, et pour cela, il a ses fervents, ceux qui portent de l'intérêt aux choses du passé, aux lieux où se fixèrent de courageux colons, dont on peut s'imaginer sans peine les rudes combats avec la Nature première.

Au reste, dans notre pays vaudois et suisse, n'importe quel coin a son charme. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre et s'y atta-

cher. Une fois qu'on l'a découvert, ce charme, cet attrait, vous tient et vous empoigne solidement, si bien que l'on trouve sans cesse un nouveau plaisir à rendre visite à l'objet de son affection. On y a été, on y va, on y retourne et l'on n'agit pas comme ceux à qui il suffit d'avoir été quelque part et estiment superflu d'y retourner. Praz-Rodet serait-il un de ces endroits modestes auxquels certains s'affectionnent pour ne les oublier, jamais ? – Pourquoi pas !

Sam. AUBERT.

*(Tous droits réservés)*